



Une définition de la philologie...

COMMUNICATION DE PIERRE RUELLE

À LA SEANCE MENSUELLE DU 11 DÉCEMBRE 1982

L'objet, la « matière » de la philologie n'est pas une réalité objective, limitée et organisée comme un cristal de quartz ou un animal déterminé ou inorganisée comme un sac de sable ou faiblement organisée comme un banc de poissons. Ce n'est pas non plus un être de raison comme le carré de l'hypoténuse ou un enchaînement d'êtres de raison comme la mathématique. On ne soulèvera sans doute pas d'objections si je dis, grosso modo, que la philologie étudie une expression élaborée de la pensée humaine et que cette expression est multiple et souvent complexe.

Les méthodes de la philologie ne sont pas moins complexes et multiples. Cette complexité et cette multiplicité sont, nous le verrons, de nature à troubler le jugement et à faire croire qu'une méthode ou l'autre est la méthode par excellence. Pis encore, elles peuvent pervertir les esprits au point que, les moyens étant confondus avec la fin, une méthode donnée sera considérée par d'aucuns comme l'essence même de la philologie.

Mais c'est assez parler comme la sibylle. Je voulais seulement vous persuader que la philologie, si la complexité de son objet et de ses méthodes est bien ce que j'ai dit, ne peut être qu'un concept empirique, variable dans le temps et, dans un même temps, le temps présent, variable d'un individu à l'autre, dans certaines limites. Reste à proposer une définition où la part de subjectivité soit aussi réduite que possible.

Plutôt que de rechercher, dans la littérature récente et spécialisée, un énoncé plus ou moins satisfaisant que j'aurais essayé de justifier ou de parfaire, il m'a semblé plus instructif et peut-être plus intéressant de partir de définitions banales.

J'avais lu avec enthousiasme, peu après sa publication en 1933, la *Défense de la philologie* de Servais Étienne. Je viens de la relire, avec moins de plaisir, je l'avoue : je n'y ai plus vu qu'une attaque en règle contre l'histoire littéraire et un plaidoyer, qui m'a paru assez faible, pour l'affinement du goût littéraire.

Si je commence par vous parler du petit livre de Servais Étienne, c'est qu'il montre bien la difficulté qu'il y a à s'entendre aujourd'hui sur le sens du mot *philologie*.

J'ai examiné les définitions qu'en fournissent Littré, le *Dictionnaire général*, le *Dictionnaire de l'Académie* (éd. de 1878), le *Larousse du XX^e siècle*, le *Lexique de la terminologie linguistique* de Marouzeau et le Robert.

Je ne retiendrai que deux groupes de définitions, le plus ancien et le plus récent, celui de Littré et celui de Robert. Les autres dictionnaires et le *Lexique* offrent des définitions qui ne s'en éloignent guère, si ce n'est par des précisions qu'il ne me semble pas intéressant de discuter ici.

LITTRÉ I. – « Sorte de savoir général qui regarde les belles-lettres, les langues, la critique, etc. On entend par philologie une espèce de science composée de grammaire, de rhétorique, de poétique, d'antiquité, d'histoire, de philosophie et quelquefois même de mathématiques, de médecine et de jurisprudence. » (Avec renvoi à Rollin, fin du XVII^e-début du XVIII^e siècle.)

ROBERT I. – « (Vieux). Littérature universelle qui s'étend sur toutes sortes de sciences et d'auteurs. » (Avec renvoi à Furetière, 1690.)

Faisons halte un instant. La définition de Robert, c'est-à-dire celle de Furetière, doit être négligée. Elle est inexacte et je crois bien qu'elle l'a toujours été : un ouvrage sur la sculpture à l'époque de Périclès et un traité moderne sur les courbes à trois dimensions ne relèvent pas de la philologie, même s'ils peuvent éventuellement lui fournir des matériaux. Il en est de même pour une étude de la pensée politique de Clémenceau ou un manuel d'escrime.

La définition de Littré mérite plus de considération. On conviendra pourtant, je crois, qu'elle est pléthorique et trop vague. La rhétorique, l'histoire, la médecine, les mathématiques et la jurisprudence (auxquelles on pourrait ajouter

l'anatomie, l'architecture, la chimie et n'importe quelle science) peuvent aider à la philologie par une meilleure compréhension des textes, elles ne sont pas de la philologie.

Littre et Robert nous proposent, chacun de son côté, une deuxième définition, sur laquelle nous reviendrons dans un instant, et une troisième, dont nous parlerons tout de suite parce qu'elle ne nous retiendra pas longtemps.

LITTRÉ 3. – « Philologie comparée, étude appliquée à plusieurs langues que l'on éclaire par la comparaison entre les unes et les autres. »

Nous reconnaissons ici ce que l'on appelait naguère la grammaire comparée, ce que l'on appelle maintenant la linguistique comparée. C'est bien, assurément, de la philologie, mais ce n'est pas *la* philologie.

ROBERT 3. – « Spécialement. Étude formelle des textes dans les différents manuscrits qui nous ont été transmis. »

On m'accordera qu'une telle étude formelle ne constitue pas une fin en soi et qu'elle tend à établir un bon texte, si l'on est un disciple de Bédier, ou le « meilleur texte possible » (je mets l'expression entre guillemets parce que je n'entends pas la discuter maintenant) si l'on pratique une méthode issue de la méthode lachmannienne. Il ne s'agit donc, en fin de compte, que de l'établissement du texte. C'est une des occupations et des préoccupations de l'éditeur de textes. Ce n'est, encore une fois, qu'un aspect de la philologie et non toute la philologie.

Venons-en maintenant à la deuxième définition de Littré et à la deuxième définition de Robert. L'une et l'autre tendent à aller au fond des choses.

LITTRÉ 2. – « Particulièrement. Étude et connaissance d'une langue en tant qu'elle est l'instrument ou le moyen d'une littérature. »

La définition est séduisante à première vue, mais ses insuffisances ne tardent pas à apparaître. Et d'abord la référence à « une littérature » comme objet fondamental de la philologie est inacceptable. Les *Serments de Strasbourg*, un recueil de testaments du XIV^e siècle, des lettres de grognards ou les épitaphes du cimetière

d'Aoste ne sont en aucune manière de la littérature, mais on ne peut nier que leur étude linguistique constitue au premier chef une activité philologique. Le patois d'une poignée d'octogénaires analphabètes, dans un hameau perdu, n'a rien à voir lui non plus avec la littérature, mais c'est toujours faire de la philologie que de l'étudier après l'avoir recueilli.

Mon inquiétude devant la deuxième définition de Littré va encore plus loin. J'entends bien que la langue dont on se propose l'étude et la connaissance n'est que « l'instrument ou le moyen » d'une littérature ou, si l'on tient compte de mes remarques, d'une pensée. Cela ne suffit pas, car, vous l'avouerez-je, ce qui m'importe bien plus que la langue en tant qu'instrument d'une pensée, c'est la pensée elle-même. Ce que je veux atteindre, par-delà les difficultés de la langue et celles, non moins grandes, du discours, c'est la pensée. La langue, c'est vrai, n'est qu'un instrument. Reconnaissons que nous, les philologues, avons trop souvent tendance à oublier cette évidence et à nous cantonner dans l'étude de mécanismes phonétiques, morphologiques ou syntaxiques, à dresser des stemmata ou à tracer des isoglosses. Tout cela est précieux mais partiel. Damourette et Pichon avaient raison, la seule démarche naturelle est d'aller des mots à la pensée.

Entendons-nous bien : le rôle du philologue, en présence d'un texte écrit ou oral, est de rendre aussi fidèlement qu'il se peut la pensée de l'auteur de ce texte. Et tous les moyens lui seront bons : paléographie, phonétique, grammaire sous toutes ses formes, y compris naturellement la grammaire historique, et l'histoire littéraire, qui permettront de savoir ce qui revient à un auteur et ce qui appartient à son époque, n'en déplaise à l'ombre de Servais Étienne. Mais, ici encore, le philologue va frôler l'écueil et parfois, ayant sombré, il va, comme les compagnons d'Ulysse, oublier son identité. C'est qu'à force de chercher la pensée d'un auteur, il sera tenté de s'en faire le juge ou, à tout le moins, le critique. Il versera avec délice et même avec talent — pourquoi pas ! — dans l'histoire, l'esthétique, le droit, la théologie ou la polémologie. Mais tout cela n'est pas son affaire. Ce n'est même pas son affaire, au fond, de savoir si cette pensée est rationnelle. C'est celle du logicien, du psychologue, voire du psychiatre. Le philologue est le serviteur de la pensée d'autrui et il doit s'effacer derrière elle. Son rôle est de restituer à ceux qu'intéresse la pensée d'autrui, dans son expression écrite ou parlée, lointaine ou proche dans le temps ou dans l'espace, cette pensée telle qu'elle a été pensée.

Dessein utopique ? Sans nul doute. Mais beaucoup de grands desseins le sont et cela ne doit pas empêcher le philologue de tendre vers le sien.

Qu'après avoir restitué de son mieux et par tous les moyens la pensée d'autrui, il s'avise de la critiquer pour la louer ou pour la combattre, rien ne le lui interdit, mais, à partir de ce moment-là, il n'agit plus en philologue.

ROBERT 2. – « *De nos jours. Étude scientifique d'une langue par l'analyse critique des textes.* »

Plus sommaire que la deuxième définition de Littré, celle-ci est encore moins satisfaisante. Avec Littré parlant de la langue comme instrument ou moyen d'une littérature, on entrevoyait encore que l'essentiel était la pensée, dont la langue n'est que l'instrument. Avec Robert, l'analyse des textes n'a plus pour but que l'étude de la langue. On a devant soi des mécaniques, les textes, et on les analyse pour décrire leur mécanisme. C'est presque une tautologie. On ne va plus ni des mots à la pensée, ni de la pensée à la langue, mais des mots aux mots. On procède par analyse et synthèse. On rêve d'établir des « structures » pour l'expression de ce qu'il y a sans doute de plus complexe dans l'univers, la pensée humaine, avec tout ce qu'elle comporte d'irrationnel.

J'en ai terminé avec la critique des définitions usuelles. Chemin faisant, je vous ai livré quelques opinions personnelles sur l'objet et la nature même de la philologie. Je vais maintenant essayer de les rassembler.

Je n'éprouve aucun dédain pour la grammaire et ses parties constituantes, la phonétique, la morphologie et la syntaxe, même pas pour la grammaire normative actuelle, et pas davantage pour la grammaire historique, au contraire, ni pour la linguistique comparée, ni pour la rhétorique, ni pour la stylistique, même si je m'en méfie un peu, ni pour la grammaire structurale, bien que je m'en méfie aussi, ni pour la psychomécanique du langage, dans ses limites, ni pour la critique textuelle, évidemment, ni pour la lexicologie, il va sans dire. Je considère seulement que ces activités, certaines étant indispensables et toutes étant légitimes, ne sont pourtant que des aspects ou des moyens de la philologie.

Le moment est venu de proposer à mon tour une définition.

La philologie est-elle une science ? Dans l'état actuel de nos conceptions, une science est, par rapport à son objet, une connaissance exacte, tendant à l'universel, vérifiable par la logique, l'observation et l'expérimentation et s'exprimant par des lois. Non, la philologie n'est pas une science.

Est-ce un art, au sens où l'on parle de l'art médical, de l'art d'aimer, de l'art poétique, de l'art dramatique ou des sept arts libéraux ? Mais un art de cette sorte tend à l'action, celui qui l'exerce vise à modifier le cours des événements ou à créer une œuvre. La philologie ne se propose rien de tel. La philologie n'est pas un art.

Qu'est-ce donc ?

Je dirai que c'est « la recherche tendant, par tous les moyens disponibles, à la compréhension de la pensée d'autrui telle qu'elle s'exprime par l'écriture ou par la parole, sous toutes ses formes et dans toutes ses nuances ».

La définition peut paraître gauche : elle se coule malaisément dans le moule traditionnel du genre prochain et de la différence spécifique.

C'est une définition modeste, car la philologie se présente simplement comme une recherche et une tendance.

C'est une définition prestigieuse toutefois.

Ni conservateur d'archives, ni gardien de musée, ni restaurateur de vieux tableaux, le philologue est simplement un serviteur éclairé, vigilant, intègre et modeste de la Pensée. Par lui, elle apparaît telle qu'elle est, telle que devrait être la Vérité, nue.

Copyright © 1982 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

Pierre Ruelle, *Une définition de la philologie...* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1982. Disponible sur : < www.arllfb.be >